

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

POINT N° 34

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

OBJET : Budget annexe marchés d'approvisionnement - Vote du budget primitif 2025

Suite au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 18 décembre dernier, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe des marchés d'approvisionnement/alimentaires.

Il est rappelé que l'exploitation des marchés d'approvisionnement/alimentaires est un service public industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA, qui relève donc de l'instruction budgétaire et comptable M4.

En termes de montants, il convient de souligner que **ce projet de budget primitif 2025 intègre en année pleine la gestion des marchés transférés au fur et à mesure de l'année 2024** par les communes de Nogent-sur-Marne (au 1^{er} janvier), Saint-Mandé (au 1^{er} mars), puis Joinville-le-Pont (au 1^{er} septembre 2024).

La section d'exploitation est proposée à un total de 1 534 033 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

La section d'investissement est proposée à un total de 374 033 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

A. Section d'exploitation

1. Des dépenses en année pleine :

Exploitation

Dépenses

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	234 234	205 000	-12%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	491 161	955 000	94%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 457	324 033	136%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 089	50 000	-47%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	114 329	-	-100%
66 CHARGES FINANCIERES	-	-	#DIV/0!
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	-	-100%
Dépenses	1 073 270	1 534 033	43%

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 205 K€ et enregistrent une diminution de 12% par rapport au BP 2024. Elles sont composées principalement des crédits de dépenses suivantes :

- des achats de prestations de services pour 82 K€, dédiés aux animations sur les marchés.
- une estimation des fluides (eau et électricité), pour un total de 48 K€, qui seront refacturés aux commerçants. Ces dépenses de fluides sont proposées en diminution au projet de BP 2025, au regard de l'exécution budgétaire 2024.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-34-BF
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

- des achats de matières et fournitures diverses, pour un total de 37,5 K€ en diminution par rapport au BP 2024 (48 K€).
- les dépenses d'entretien, tant des bâches que des véhicules techniques, ainsi que les dépenses de maintenance, pour un total de 33 K€, également en baisse par rapport au BP 2024 (45 K€).

▫ Les dépenses de personnel correspondent à la refacturation des charges acquittées *via* le budget principal soit 955 K€ en année pleine pour 2025.

▫ Enfin les dotations aux amortissements 2025 des biens sont estimées à hauteur de 50 K€.

2. Des recettes en année pleine :

Exploitation

Recettes

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 073 270	1 534 033	43%
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	#DIV/0!
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	#DIV/0!
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	
Recettes	1 073 270	1 534 033	43%

▫ Les recettes comprennent exclusivement les produits des services et du domaine (chapitre 70) pour un total de 1,53 M€, composés :

- des estimations des droits de place des commerçants en 2025, à hauteur de 600 K€ sur Nogent-sur-Marne, 400 K€ sur Saint-Mandé et 403,9 K€ sur Joinville-le-Pont.
- de la refacturation aux commerçants des dépenses d'électricité des marchés, pour 48 K€.
- de la généralisation d'une redevance d'animation sur les marchés des 3 communes, consistant en la refacturation des dépenses d'animation, soit un total de 82 K€.

A cet égard, il convient de rappeler que le Territoire a reconduit pour 2025 les mêmes tarifs des droits de place des commerçants que ceux de l'année 2024.

Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation s'établit à 374 K€.

B. Section d'investissement

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-	#DIV/0!
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 546	374 033	61%
Dépenses	232 546	374 033	61%

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-34-BF
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

⌘ Du fait de l'absence d'emprunts relevant de ce budget annexe, ce sont donc 374 K€ de dépenses d'équipement qui sont ainsi inscrites à ce projet de BP 2025, principalement pour l'acquisition de bâches.

Investissement

Recettes

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 457	324 033	136%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 089	50 000	-47%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	▶ #DIV/0!
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	▶ #DIV/0!
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-	▶ #DIV/0!
Recettes	232 546	374 033	61%

⌘ Les recettes d'investissement sont composées du virement en provenance de la section d'exploitation, pour 324 K€ ainsi que des amortissements des biens (50 K€), montants systématiquement égaux en dépenses d'exploitation et en recettes d'investissement.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

APPROUVER le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des marchés d'approvisionnement, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation.....	1 534 033,00 €
* Section d'investissement.....	374 033,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025.....	1 908 066,00 €

Le Rapporteur

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-34-BF
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025